



Nom de la structure :  
LA FARANDOLE

Adresse :  
8 avenue Nelson Mandela  
13240 Septèmes-les-Vallons

# **P.P.M.S**

## **Plan Particulier**

**de**

## **Mise en Sûreté**

---

# SOMMAIRE

Structure municipale.....	page 3
Identification des risques.....	page 4
Plans .....	page 5
Lieux de mise à l'abri .....	page 8
Le déclenchement de l'alerte.....	page 9
Consignes à appliquer dans l'immédiat.....	page 10
Les secouristes et leurs compétences.....	page 12
Annuaire de crise .....	page 13
Ressources en matériels .....	page 14
La levée de l'alerte.....	page 15
Information des parents.....	page 15
<b>ANNEXES :</b>	
Fiche des effectifs des enfants absents ou blessés.....	annexe 1
Fiche individuelle d'observation.....	annexe 2
Les conduites à tenir en cas de première urgence.....	annexe 3
Liste des appels téléphoniques reçus à la crèche pendant l'alerte	annexe 4
Recommandations générales.....	annexe 5
Information des familles.....	annexe 6
Évaluation de l'exercice PPMS.....	annexe 7
Information préventive des populations sur les risques majeurs..	annexe 8
Prise en compte de la dimension éducative.....	annexe 9

# STRUCTURE MUNICIPALE

## ❖ Organisation matérielle

Nombre de bâtiments : 1

– Bâtiment : 1 nombre d'étages : de plein pied

Y-a-t-il un service de restauration sur place ?

Oui	x
Non	

Horaires de l'accueil : 7h30 – 18h30 du Lundi au Vendredi

## ❖ Organisation pédagogique

Section des ... (nom des agents)	Nom des Agents	Âge	Nombre d'enfants	Lieu de fonctionnement (n° de bâtiment, n° de salle)
<b>Section des Bébé</b> s	Référente de la section	3 mois à 11 mois	15	1
<b>Section des Moyens</b>	Référente de la section	12 mois à 24 mois	20	2
<b>Section des Grands</b>	Référente de la section	24 mois à 36 mois	25	3
<b>Total structure</b>			60	

# IDENTIFICATION DES RISQUES

## Comment identifier les risques majeurs de sa commune ?

- En prenant contact avec votre mairie
- En vous rendant sur le site :
  - \* de la préfecture des Bouches du Rhône (consulter le [Dossier Départemental des Risques Majeurs – DDRM](#) )
  - \* « [prim.net](#) » (ma commune face aux risques)

## Liste des risques auxquels la structure est confrontée :

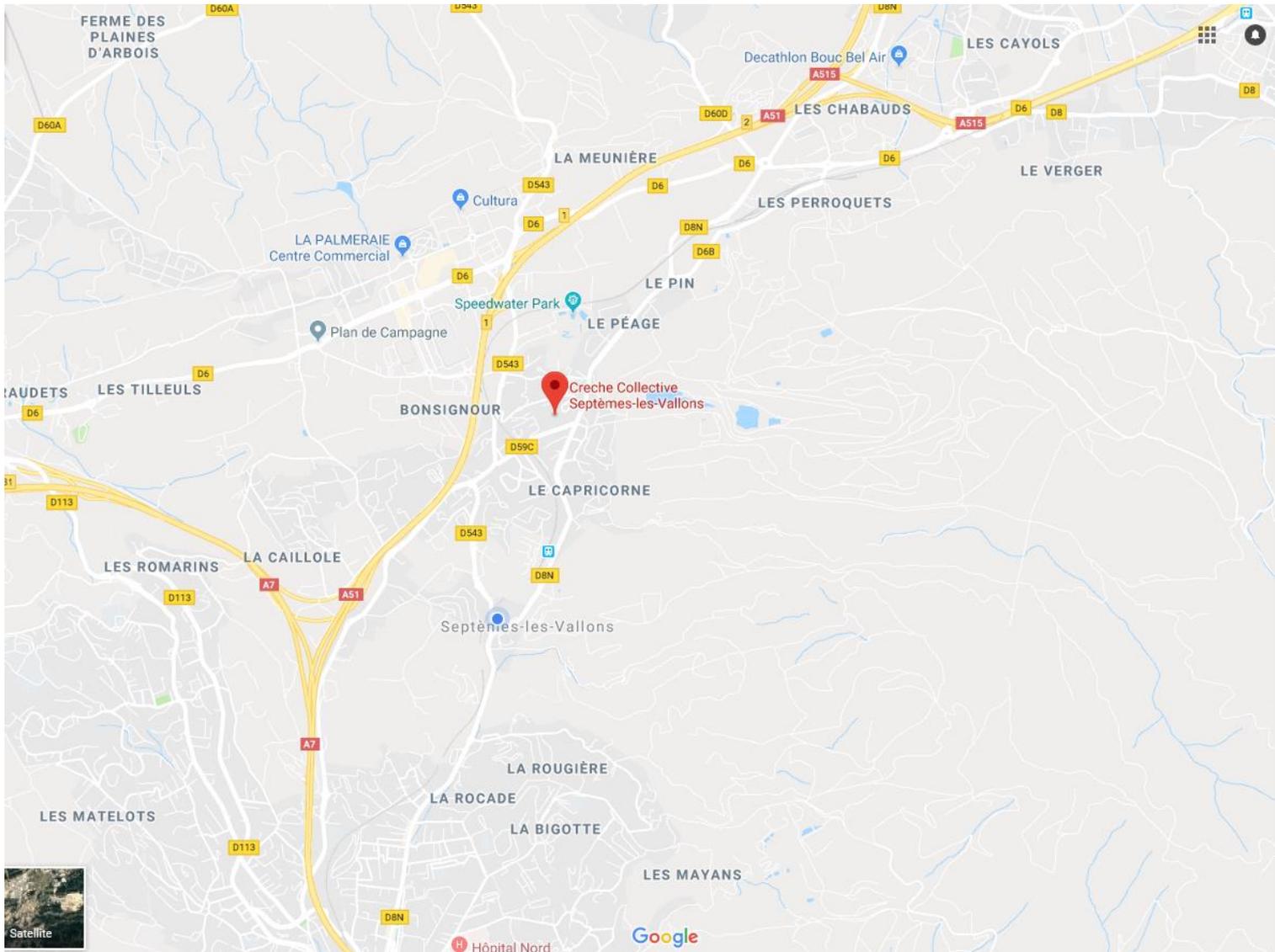
Source : [prim.net](#)

- Inondation
- Feux de forêt
- Mouvement de terrain : éboulement, chutes de pierres et de blocs
- Mouvement de terrain : tassements différentiels
- Risque industriel
- Séisme : [zone de sismicité](#) : 3 = modéré
- Transports de marchandises dangereuses
- Attentat ou intrusion extérieure
- Tempêtes

*Pour connaître les recommandations générales selon les types de risques, n'hésitez pas à vous référer à l'annexe 5.*

# PLANS

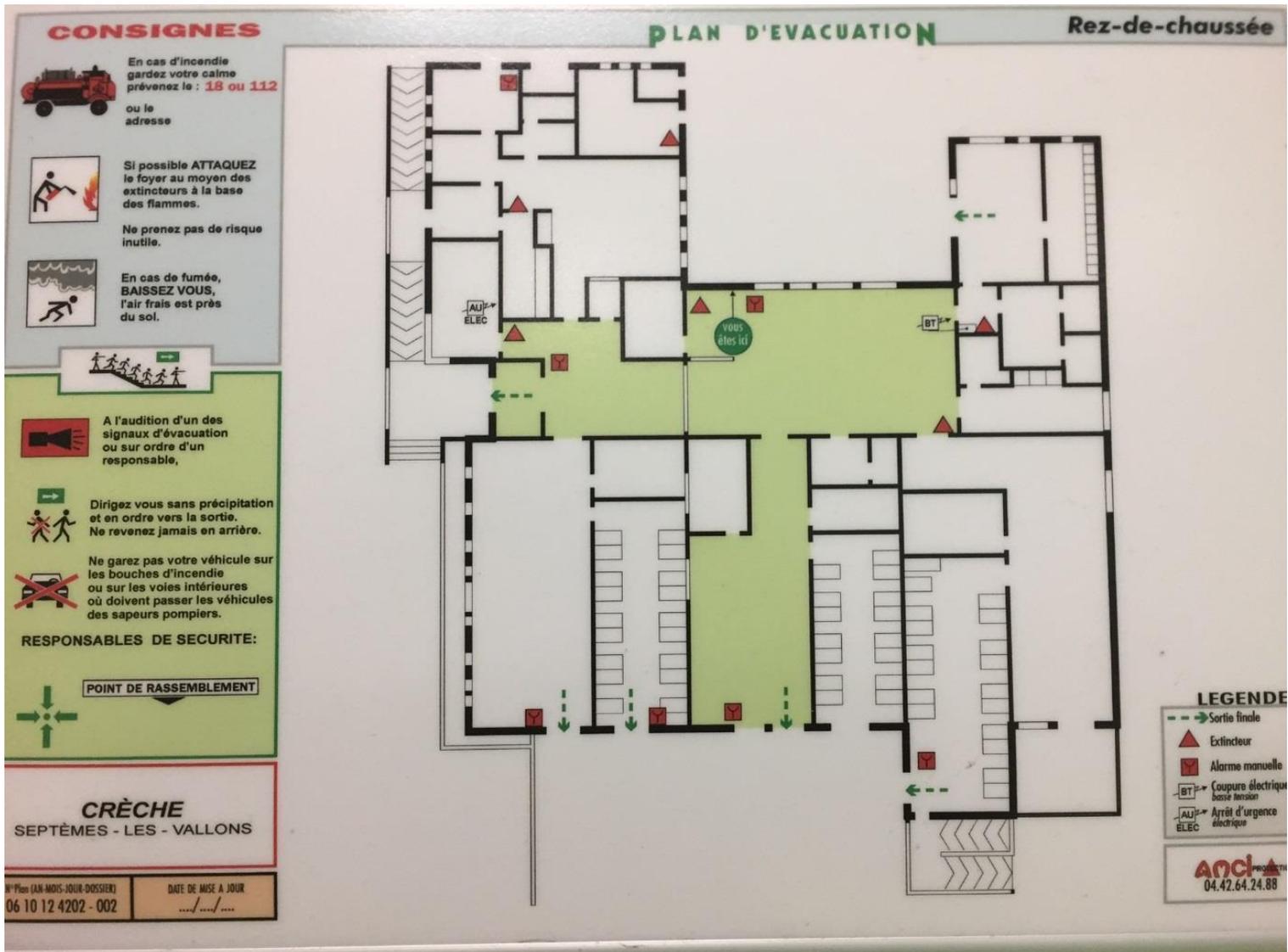
- ❖ **Plan de la commune** (par exemple vue aérienne prise sur GOOGLE MAPS)  
indiquer l'emplacement de l'établissement ainsi que les zones à risques



## ❖ Plan(s) de la structure

- Indiquer : - les accès de secours  
 - les locaux à risques  
 - l'emplacement des ascenseurs  
 - l'emplacement des organes de coupures  
 - le ou les lieux et le ou les zones de mise à l'abri

Symboles pouvant être rencontrés	
Gaz	
Eau	
Air – Ventilation	
Fuel – Mazout	
Électricité	



# LIEUX DE MISE À L'ABRI

Utiliser au mieux les bâtiments existants. Même si leur isolation n'est pas parfaite, ils permettront de limiter les effets d'un accident ; il peut apparaître préférable de maintenir les enfants dans leurs dortoirs.

❖ **Si la crèche se compose d'un seul bâtiment :**

Oui	
Non	x

Regroupement dans un lieu unique :

Lieu choisi : les dortoirs

Regroupement en plusieurs lieux :

Secteurs concernées	Lieu choisi	Nom du responsable
Dortoir Bébé	Dortoir	Référente Sécurité
Dortoir Moyens	Dortoir	Référente Sécurité
Dortoir Grands	Dortoir	Référente Sécurité

# LE DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

## Le déclenchement de l'alerte a lieu :

- ✓ lorsque le signal national d'alerte (SNA) retentit 
- ✓ lorsque le responsable de la structure :
  - est prévenu par les autorités (mairie, préfecture, gendarmerie, police, pompiers, DSDEN)
  - est témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour la crèche ou son environnement

	Durant les horaires d'ouverture	Hors des horaires d'ouverture (*)
L'alerte est déclenchée par	La directrice ou son adjointe	Les services de la Mairie
<i>ou en son absence par</i>	Tout agent témoin	
<i>ou en son absence par</i>		
<i>ou en son absence par</i>		

(\*) Se rapprocher de la mairie

## Quel signal utiliser en interne ?

	Signal utilisé
Confinement	sifflet
Évacuation	Alarme incendie



Le signal d'alerte « confinement » doit être différent de celui correspondant à l'alerte incendie



## Cellule de crise

*Elle se met en œuvre dès que l'alerte est déclenchée*

<b>Lieu de la cellule</b> <i>(doit être doté de moyens de communications)</i>
<b>BUREAU DE LA DIRECTION</b>
<b>Composition de la cellule</b>
<b>LA DIRECTION EN LIEN DIRECT AVEC LA MAIRIE</b>
<b>Missions de la cellule</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la conduite du PPMS</li> <li>- Gérer les communications téléphoniques</li> <li>- Établir une liaison avec les autorités</li> </ul>
<b>A faire en priorité</b>
<p>écouter la radio...</p> <p>FRÉQUENCE France Bleu <b>103.6</b> Mhz  FRÉQUENCE France Info : <b>105.3</b> Mhz  FRÉQUENCE France Inter : <b>91.3</b> Mhz  FRÉQUENCE radio locale =&gt; <b>Radio Maritima</b> : 87.9 Mhz  <i>(conventionnée par le préfet)</i></p>

## Conduite à tenir

*Je rejoins dans le calme le lieu, interne ou externe, de rassemblement prévu pour la mise en sûreté, à savoir :*

	Si je suis...	... je vais...
<b>En cas de confinement</b>	En secteur avec mes enfants	Grande salle d'accueil
	Dans la salle d'accueil	Grande salle d'accueil
	En salle du Personnel	Grande salle d'accueil
	Cuisine	Grande salle d'accueil
	Dortoir	Grande salle d'accueil
	Jardin	Grande salle d'accueil
<b>En cas d'évacuation</b>	En section avec les enfants	Point de rassemblement
	Dortoir	Point de rassemblement
	En salle du personnel	Point de rassemblement
	Cuisine	Point de rassemblement
	Jardin	Point de rassemblement

# LES SECOURISTES ET LEURS COMPÉTENCES

*Les secouristes sont à recenser parmi les personnels*

Nom - Prénom	Fonction	Diplôme et année d'obtention	Année de réactualisation
CALLADO Laetitia	Directrice		
BUCCHINI Marion	Educatrice Jeunes Enfants		
LOPEZ Laëtitia	Auxiliaire de puériculture	31/08/2017	30/08/2019
MAYAN Michèle	Auxiliaire de puériculture	31/08/2017	03/07/2019
DALMASSO Sylvie	Auxiliaire de puériculture	30/08/2018	30/08/2020
LLORENTE Christine	Auxiliaire de puériculture		
PEREZ Delphine	Auxiliaire de puériculture		
DECLERQ Carine	Agent d'accompagnement petite enfance	30/08/2018	30/08/2020
FORMOSA Sandrine	Agent d'accompagnement petite enfance	30/08/2018	30/08/2020
MOSKAL Mégane	Agent d'accompagnement petite enfance	30/08/2018	30/08/2020
KASPARIAN Manon	Agent d'accompagnement petite enfance	30/08/2018	30/08/2020
GROBI Julia	Agent d'accompagnement petite enfance		
ETCHEGOIN Marie-Laure	Agent d'accompagnement petite enfance		
MOTHA Gaëlle	Agent d'accompagnement petite enfance		

# ANNUAIRE DE CRISE

## Information à communiquer aux autorités et aux secours

Téléphone de la structure :	04.91.96.05.74
Adresse de la structure :	8 avenue Nelson Mandela
Accès des secours :	-grand portail -porte d'entrée
Causes possibles de sur-accidents :	Circulation sur la route

## Annuaire d'urgence pour la cellule de crise

Organismes / Services / Lieux extérieurs	Téléphone
Mairie – Service petite enfance	<b>04.91.96.31.11.</b>
Directeur Général des Services	<b>06.07.11.11.18</b>
Directrice de l'Action Sociale	<b>06.66.83.47.05</b>
Police Municipale	<b>06.86.68.83.36</b> <b>06.08.91.65.10</b>
Conseil Départemental - accueil	<b>04.13.31.13.13.</b>
Préfecture des Bouches du Rhône - accueil	<b>04.84.35.40.00.</b>
SAMU	<b>15</b>
Pompiers	<b>18</b>
Police - Gendarmerie	<b>17</b>
ENEDIS	<b>0.811.010.212</b>
GRDF	<b>0.800.473.333</b>

# RESSOURCES EN MATÉRIELS

(À placer dans chaque lieu de mise à l'abri)

## DOCUMENTS

- tableau d'effectifs (*annexe 1*)
- fiches individuelles d'observation (*annexe 2*)
- fiche « conduites à tenir en première urgence » (*annexe 3*)
- copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)

## MATÉRIEL

- radio à piles (*avec piles de rechange*) et inscription des fréquences nécessaires (*France Bleu, France Info, France Inter, radio locale conventionnée par le préfet*)
- rubans adhésifs (*larges*)
- ciseaux
- linges, chiffons, essuie-tout
- lampe de poche avec piles
- gobelets
- seau ou sacs plastiques (*si pas d'accès W-C*)
- eau (*si pas d'accès point d'eau*)
- jeux silencieux, papier, crayons

## MALLETTE DE PREMIÈRE URGENGE

Cette mallette de première urgence est en conformité avec celle du prochain protocole des soins et des urgences.

- savon de Marseille ;
- antiseptique ;
- sucres enveloppés ;
- flacons de solution hydro alcoolique (SHA) ;
- dosettes de sérum physiologique ;
- pince à échardes ;
- paire de ciseaux ;
- thermomètre frontal ;
- couverture iso thermique ;
- coussin réfrigérant ou compresses watergel ;
- compresses individuelles ;
- mouchoirs en papier
- couches
- pansements adhésifs hypoallergiques et sparadrap ;
- pansements compressifs ;
- bandes de gaze et filets à pansement ;
- écharpe de 90 cm de base ;
- masques de protection dits « chirurgicaux » ou « anti-projections ».

**NB** : les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté et du nombre d'enfants :

- choisir de petits conditionnements ;
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés ;
- pour les enfants faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI), penser à se munir de leur traitement spécifique.

# LEVÉE DE L'ALERTE

La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (*préfet*) et transmise au Maire qui fera suivre par :

- le téléphone
- la gendarmerie
- les services de radio
- le signal national d'alerte (*un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes*)

Le Responsable prévient alors l'ensemble des personnels et des enfants placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte.

## INFORMATION DES PARENTS

### ANNÉE 2019/2020

	Date
Une information aux parents ( <i>annexe 6</i> ) a été effectuée le...	
Le présent plan particulier de mise en sûreté (PPMS) a été présenté en conseil de crèche le ...	

### ANNÉE 2020/2021

	Date
Une information aux parents ( <i>annexe 6</i> ) a été effectuée le...	
Le présent plan particulier de mise en sûreté (PPMS) a été présenté en conseil de crèche le ...	

### ANNÉE 20\_\_/20\_\_

	Date
Une information aux parents ( <i>annexe 6</i> ) a été effectuée le...	
Le présent plan particulier de mise en sûreté (PPMS) a été présenté en conseil de crèche le ...	



## FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION

(Cette fiche est à remettre aux secours)

NOM DE LA STRUCTURE		TAMPON	
LA FARANDOLE			
NOM	PRÉNOM	ÂGE	SEXE (M/F)

Maladies connues (ex: *asthme*) :

Projet d'accueil individualisé (PAI) :

Oui	
Non	

OBSERVATIONS	(cocher)	Durée des signes observés, localisation, remarques, etc.
- Répond		
- Ne répond pas		
- Réagit au pincement		
- Ne réagit pas au pincement		
- Difficultés à parler		
- Difficultés à respirer		
- Respiration rapide		
- Plaies		
- Membre déformé		
- Mal au ventre		
- Envie de vomir		
- Vomissements		
- Tête qui tourne		
- Sueurs		
- Pâleur		
- Agitation		
- Angoisse		
- Pleurs		
- Tremblements		
- Autres		

**Fiche établie par :**

NOM	FONCTION	JOUR	HEURE

# LES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIÈRES DE RISQUES MAJEURS)

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les enfants malades ou handicapés
- faire asseoir uniquement les enfants indemnes
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation
- établir la liste des absents (*annexe 1*)
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel
- proposer aux enfants des activités calmes
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs », etc.)
- remplir une fiche individuelle d'observation (*annexe 2*) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

## PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIÈRE URGENCE

### 1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

### 2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRÈS toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

### 3/ NON URGENT (à traiter APRÈS toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

**IMPORTANT :** on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.  
Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

## CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPÉCIFIQUES

1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ		
<p><b>Il saigne spontanément :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le faire asseoir ;</li> <li>- le faire se moucher ;</li> <li>- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;</li> <li>- respirer par la bouche sans parler ;</li> <li>- si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.</li> </ul>	<p><b>Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;</li> <li>- surveiller l'état de conscience ;</li> <li>- si perte de connaissance (voir situation 5) ;</li> <li>- prendre dès que possible un avis médical.</li> </ul>	
2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE DE NERFS »		
<p><b>Signes possibles :</b> <i>(un ou plusieurs)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- crispation ;</li> <li>- difficultés à respirer ;</li> <li>- impossibilité de parler ;</li> <li>- angoisse ;</li> <li>- agitation ;</li> <li>- pleurs ;</li> <li>- cris.</li> </ul>	<p><b>Que faire ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'isoler si possible ;</li> <li>- le mettre par terre, assis ou allongé ;</li> <li>- desserrer ses vêtements ;</li> <li>- le faire respirer lentement ;</li> <li>- le faire parler ;</li> <li>-laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.</li> </ul>	
3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF <i>(ce stress peut se manifester pour quiconque)</i>		
<p><b>Signes possibles :</b> <i>(un ou plusieurs)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- agitation ;</li> <li>- hyperactivité ;</li> <li>- agressivité ;</li> <li>- angoisse ;</li> <li>- envie de fuir ... panique.</li> </ul>	<p><b>Que faire ?</b></p> <p><u>En cas de stress individuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un enfant « leader ») ;</li> <li>- expliquer, rassurer, dialoguer ;</li> </ul> <p><u>En cas de stress collectif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être calme, ferme, directif et sécurisant ;</li> <li>- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;</li> <li>- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;</li> <li>- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.</li> </ul>	
4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND <i>(MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES)</i>		
<p><b>Signes possibles :</b> <i>(un ou plusieurs)</i></p> <p>maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.</p>	<p><b>Questions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a-t-il un traitement ?</li> <li>- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?</li> <li>- a-t-il chaud ? froid ?</li> </ul>	<p><b>Que faire ?</b></p> <p>aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive, etc. ) ;</li> <li>- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;</li> <li>- surveiller.</li> </ul> <p>Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).</p> <p>Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.</p>

## 5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

### Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

### Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

## 6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (*crise convulsive généralisée*)

### Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

### Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

### Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

### Remarques :

- *il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)*
- *ne pas essayer de le réveiller... il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.*

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

**Attention : Si la crise se répète il s'agit d'un signe de gravité.**

## 7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier les traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers) : **faire appel aux services de secours**

### En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

## 8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

**Définition :** exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

### Signes :

- une coupure ou une piquûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche, etc.) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau, etc.).

### Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

### Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

### Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

**Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir la directrice et le service Petite Enfance en Mairie.**

## LISTE DES APPELS TÉLÉPHONIQUES REÇUS PENDANT L'ALERTE

Qui ? Coordonnées ?	Pourquoi ?

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SELON LES TYPES DE RISQUES

### INONDATIONS

**Si les délais sont suffisants :** évacuation préventive possible effectuée par les autorités.

**Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts, etc.) ;
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

**Dans tous les cas :**

- coupez la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité ;
- ne prenez pas l'ascenseur ;
- fermez les portes, les fenêtres, les aérations
- mettez en hauteur le matériel fragile.

### FEU DE FORÊT

- Prévenez les services de secours.
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.

**Si le feu menace les bâtiments :**

- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
- confinez-vous : fermez les volets et les fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ;
- évitez de provoquer des courants d'air.

### TEMPÊTE

**Si les délais sont suffisants :** évacuation préventive possible

**Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez des bâtiments en dur ;
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
- fermez les portes et les volets ;
- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises, etc.) ;
- limitez les déplacements.

### SÉISME

**Pendant les secousses, restez où vous êtes :**

- à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments

**Après les secousses :**

- coupez la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### GLISSEMENT DE TERRAIN

**Si les délais sont suffisants :** évacuation possible effectuée par les autorités.

**Pendant :** - à l'intérieur : abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;

- à l'extérieur : essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.

**Après :** - évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;

- éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

## ACCIDENT INDUSTRIEL RÉSULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

### **Nuage toxique :**

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez les portes et les fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations) ;
- coupez la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

### **Explosion:**

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes) ;
- coupez la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité.

### **Explosion suivie d'un nuage toxique :**

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- coupez la ventilation, le chauffage, le gaz et l'électricité.

**Dans tous les cas :** évacuation possible effectuée par les autorités.

## RUPTURE DE BARRAGE

**L'alerte** est donnée par un signal spécifique de type « corne de brume » :

- rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sûreté ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan ;
- à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.

**Si les délais sont suffisants :** évacuation possible effectuée par les autorités

## ACCIDENT NUCLÉAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez les portes et les fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
- coupez la ventilation et le chauffage.

**Attendez les consignes des autorités :** en fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent...

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou/et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

## ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

**Au déclenchement des faits ou d'une alerte :**

- analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

### **Choix n°1 : l'évacuation**

- prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

### **Choix n°2 : le confinement**

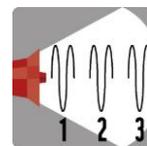
- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau, etc.) ;
- faire s'éloigner les enfants et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

# LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

## INFORMATION AUX FAMILLES

### En cas d'accident majeur, l'alerte retentit :

Les autorités déclenchent l'alerte en utilisant le signal national d'alerte (SNA) ou tout autre moyen de communication approprié. Le SNA correspond à l'émission d'un signal composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.



### Lorsque l'on entend le signal d'alerte :

- Mise en sécurité : rejoindre sans délai un bâtiment



- Ecouter la radio

<p>FREQUENCE France Bleu : 103.6 Mhz          FREQUENCE France Info : 105.3 Mhz          FREQUENCE France Inter : 91.3 Mhz          FREQUENCE Radio Maritima : 87.9 Mhz  <i>Conventionnée par le préfet</i></p>
---



- Respecter les consignes des autorités

- N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques. Un plan de mise en sûreté des enfants a été prévu dans son établissement.



- Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



*Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).*

## ÉVALUATION DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DU PPMS

CRECHE	EFFECTIFS	OBSERVATEUR	EXERCICE			
			Date	Heures	Thème	Durée
Nom : La Farandole Commune : Septèmes les Vallons Directrice : Séverine SARKISSIAN	Nombre de personnels : Nombre d'enfants :	Nom : Fonction :		Début : Fin :		

	OUI	NON	non testé	Observations
<b>Modalités d'organisation</b>				
Inopiné ( <i>préciser l'origine du déclenchement</i> )				
Présence d'observateurs extérieurs ( <i>préciser le nombre</i> )				
Facteurs aggravants				
Exercice partiel ( <i>si oui, préciser</i> )				
<b>Alerte / Fin d'alerte</b>				
L'alerte a été entendue par tous				
La fin d'alerte a été entendue par tous				
<b>Application des consignes générales</b>				
Cellule de crise activée				
Mise à l'abri ou évacuation de tous les présents				
La liste des appels téléphoniques reçus à la crèche pendant l'alerte a été tenue				
La radio a été écoutée sur la bonne fréquence				
Le comptage s'est effectué sans problème				
L'échange interne entre la cellule de crise et les lieux de mise à l'abri a été maintenu				
La communication externe entre la cellule de crise et l'extérieur a été établie				
Respect des rôles				
<b>Mise en sûreté</b>				
Mise à l'abri ou évacuation immédiate				
Mise à l'abri ou évacuation en bon ordre				
Absence de panique				
Gestion du stress et de l'attente				
Prise en charge des personnes handicapées, des malades et des blessés				
<b>Application des consignes particulières</b>				
Laboratoires / Locaux techniques ( <i>évacuation</i> )				
Coupure de fluides ( <i>préciser lesquels</i> )				
Coupure des ventilations				
Réactions adaptées aux situations inattendues				
<b>Ressources en Matériels</b>				
Moyens de communication opérationnels ( <i>radio avec piles ou radio dynamo</i> )				
Lampes de poches				
Ruban adhésif pour le confinement				
Trousse de premiers secours				
Fournitures pour activités occupationnelles				
Toilettes et points d'eau accessibles ( <i>si non, eau embouteillée et sacs plastiques</i> )				
Fiches individuelles d'observation				
Fiche des effectifs des enfants absents ou blessés				

**Retour d'expérience de la directrice :**

**Retour d'expérience de l'observateur :**

## INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement font obligation à l'état et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

<b>LE DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)</b>
<p><b>Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.</b></p> <p>L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.</p> <p>Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.</p> <p>Plus d'information sur le DDRM sur <a href="#">prim.net (*)</a></p>
<b>LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)</b>
<p><b>Le Dicrim est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.</b></p> <p>Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;</li> <li>- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;</li> <li>- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;</li> <li>- le plan d'affichage de ces consignes.</li> </ul> <p>Le Dicrim est librement accessible à toute personne en mairie.</p> <p>Plus d'information sur le Dicrim sur <a href="#">prim.net (*)</a></p>

(\*) [Prim.net](#) est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site <http://www.risques.gouv.fr/> constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

## PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

Le personnel de crèches a le devoir d'assurer la sécurité des enfants qui fréquentent les structures municipales.

De la crèche au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux enfants de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.